

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

VIRSON

Place du Souvenir

17290 VIRSON

Monsieur

Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☒ M. ☐ Mme

Nom : MAISTRIAUX

Prénoms : Antoine

Profession ou qualité : Directeur

Adresse : 5 rue Jean Philippe Rameau

17700 Surgères

Association : Centre d'animation et de citoyenneté

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : Plaine de jeux

Du : 23/07/2026 à 17 heure(s) 00

Au : 23/07/2026 à 23 heure(s) 59

et Du : à .. heure(s) ..

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Scènes d'été

Fait à : VIRSON

Le : 15/07/2026

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° AR2026_38

Le Maire de Virson

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. MAISTRIAUX Antoine

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 23/07/2026 à 17 heure(s) 00

au : 23/07/2026 à 23 heure(s) 59

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : Plaine de jeux

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 15/07/2026

Le Maire,

Richard NOREA

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

